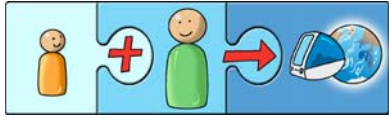


Charte informatique 3^H à 5^H

L'école met l'informatique à ta disposition pour travailler dans le cadre du programme scolaire. Dans notre école, l'accès à l'ordinateur ou à la tablette est un privilège et non un droit. Pour utiliser l'informatique à l'école, tu dois respecter les points suivants:



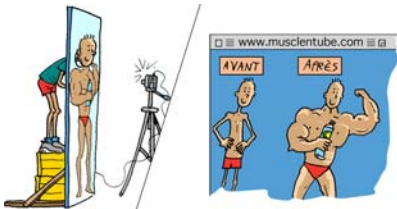
J'utilise l'informatique en présence de l'enseignant/e.



J'utilise l'informatique pour effectuer du travail scolaire.



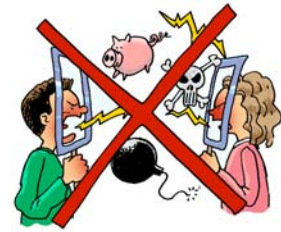
Je prends soin du matériel.



Je me rappelle que ce que je vois sur Internet n'est pas forcément vrai.



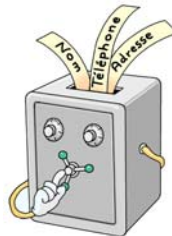
A l'école, je produis et je diffuse des documents seulement avec l'accord de mon enseignant/e.



Je reste poli et courtois même derrière un écran.



Je demande avant d'imprimer un document.



Je ne donne ni mon nom, ni mon adresse ou mon numéro de téléphone à des inconnus.



Je respecte les droits d'auteur.



J'avertis immédiatement mon enseignant/e si je vois des choses qui me dérangent.



L'école ne met pas de messagerie à disposition.

Remarque à l'attention des parents

La charte présentée ci-dessus est une version simplifiée de la charte qui est proposée aux élèves de 6 à 8H. Elle présente les points principaux concernant l'utilisation du matériel informatique et d'Internet.

Sanctions appliquées en cas de manquement à la présente charte

Les sanctions en cas d'infraction à cette charte seront adaptées en fonction de la gravité des faits. Dans tous les cas, le ou les élèves concernés/s doivent répondre de leurs actes. Quatre types de mesures sont prévus:

- interdiction d'utiliser l'outil informatique pour une durée déterminée;
- heures de retenue;
- lettre aux parents adressée par la Direction des Écoles;
- signalement à la commission des écoles.

Mode de ratification

Cette charte a été discutée et acceptée par le corps enseignant. Elle peut être complétée ou modifiée au besoin et fera alors l'objet d'une information, voir d'une nouvelle signature par les utilisateurs. En début de chaque année scolaire, cette charte sera explicitée en classe par l'enseignant/e de classe. L'élève signe la charte chaque fois qu'il change de professeur de classe ou lorsqu'il y a des modifications majeures.

Pour beaucoup d'enfants, l'école ne constitue pas l'unique lieu dans lequel ils peuvent accéder à Internet puisque de plus en plus de familles sont connectées. Nous espérons que les réflexions menées à l'école et sur le plan familial puissent se compléter les unes les autres afin d'offrir le meilleur bagage possible aux enfants qui surfent sur Internet.

Tramelan, août 2015
Le corps enseignant

Engagement

Je connais les règles d'utilisation des ordinateurs et d'Internet à l'école et je m'engage à les respecter.

Nom: _____ Prénom: _____

Je certifie avoir pris connaissance de la présente charte et autorise mon fils / ma fille à utiliser les ordinateurs et Internet au sein de l'école primaire de Tramelan.

Date: _____ Signature: _____

Autorisation de prise de vues et de diffusion

Dans le cadre de la classe ou de l'école, des photos ou des films sont régulièrement réalisés.

Ces images sont diffusées sur 2 canaux :

- > au **sein de la classe** dans le cadre d'une activité particulière (dvd de camp, diaporama,...)
- > sur le **site internet de l'école** à l'adresse : <http://www.eptramelan.ch>

Dans ce contexte,

- j'accepte que mon fils/ma fille soit pris(e) en photo ou filmé(e)
- je refuse que mon fils/ma fille soit pris(e) en photo ou filmé(e).

Date : _____

Signature : _____